



L'UROC vous informe

Les politiques publiques de santé environnementale

– Mieux connaître pour mieux agir

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 23 % de la mortalité prématurée et 26 % de la mortalité infantile dans le monde sont liés à des causes environnementales. En France, les décès dus à l'environnement sont équivalents à ceux liés au tabac. Longtemps marginalisée, la santé environnementale s'impose aujourd'hui comme un enjeu central des politiques publiques, à la croisée de la santé publique, de l'environnement, de la justice sociale et de l'économie. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan formule dans ce rapport transversal des recommandations d'ordre général qui constituent autant d'axes de réforme :

- Se doter d'une stratégie nationale en santé environnementale et mieux en articuler les déclinaisons territoriales ;
- Renforcer la stratégie de recherche en santé environnementale et allouer des moyens suffisants, garantis dans le temps, à la production d'expertise ;
- Renforcer le rôle de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) pour une meilleure élaboration des politiques de santé environnementale ;
- Renforcer l'aspect relatif à la santé environnementale dans les études préalables et les études d'impact ;
- Mettre en débat et rendre plus transparentes les décisions publiques.

Les quatre sources de pollutions majeures font l'objet d'un rapport thématique distinct :

- Les pesticides à usage agricole

- Les PFAS
- Le bruit
- Les particules fines

Le rapport : [300653.pdf](#)

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr